

LES TEMPS LIBRES DES ENFANTS ET DES JEUNES : REFLECHIR ET AGIR AVEC LES PARENTS

Frédéric Jésus *

En complément des temps familiaux et scolaires, les temps libres des enfants doivent être reconnus dans toutes leurs dimensions éducatives. Raisonnablement sécurisés et potentiellement émancipateurs, ces temps - et les espaces dans lesquels ils se déploient - permettent en théorie de diversifier les occasions fournies aux enfants de découvrir, seuls et ensemble, l'usage éclairé de cette « liberté » qui est sensée les caractériser.

Or, chacun perçoit intuitivement que les enfants et les jeunes ne sont pas égaux devant des temps libres aussi idéalement conçus. Et que, souvent pour les mêmes raisons, leurs parents ne le sont pas plus qu'eux.

C'est pourquoi il importe tout d'abord de tenter de définir ce que recouvre concrètement la notion de « temps libres », en particulier du point de vue des familles. Il résulte de cet effort de définition une compréhension plus fine de ce en quoi les inégalités sociales, économiques, culturelles, sexuelles ou géographiques affectent l'accès des enfants et des jeunes aux activités de loisirs qui leur sont proposées, en limitent la diversité et les choix, et réduisent les opportunités de rencontres et de partages attendues d'elles.

L'analyse d'une série de données chiffrées contemporaines et la mise en perspective historique de tendances récemment observées permettent cependant de repérer que les parents – et sans doute les enfants et les jeunes eux-mêmes – ne se laissent pas enfermer, même et surtout lorsqu'ils appartiennent aux couches populaires, dans des comportements de consommateurs passifs en matière de temps libres, individuels ou familiaux.

Il importe, dans ces conditions, de se demander pourquoi et comment les élus locaux, les professionnels, les associations et les parents peuvent aujourd'hui se concerter, mettre en commun leurs souhaits et les moyens dont ils disposent, et définir ensemble des espaces et des temps dont la liberté d'usage rimerait avec qualité, créativité, tranquillité et citoyenneté.

LES TEMPS LIBRES : DES REALITES COMPOSITES ET EVOLUTIVES

« Le » temps libre défini par opposition aux temps contraints

Le temps libre est le plus souvent conçu comme celui qui n'est pas consacré au travail (y compris, pour les enfants, au travail scolaire) et aux transports domicile/travail ; ni, faudrait-il ajouter, à la recherche de travail ...

* Cadre territorial. Médecin, pédopsychiatre - Vice-président de la section française de Défense des Enfants International - Auteur de « Co-éduquer – Pour un développement social durable » (Dunod, 2004)

Mais c'est aussi un temps qui se distingue de celui que l'on se doit de réserver à une série d'activités ou d'obligations incontournables, non liées au travail, et dont on peut d'ailleurs discuter le caractère exclusivement contraint ou inéluctable. Ainsi en va-t-il :

- des nécessités physiologiques : dormir, se nourrir, sachant qu'un repas de famille, entre amis ou entre collègues est aussi un temps relationnel et de loisir consenti ;
- des tâches domestiques : certaines, telles que l'éducation des enfants, ne peuvent cependant pas être réduites à des caractéristiques contraignantes ;
- des obligations administratives diverses : établissement de documents d'identité, déclaration de revenus, etc.
- des obligations sociales ou civiques : service militaire dans de nombreux pays et il n'y a pas si longtemps, pour les jeunes hommes, en France, assemblée générale de co-propriété, etc. ;
- des obligations religieuses ; mais dans quelle mesure sont-elles contraintes ou choisies ?

Les différentes composantes des temps libres

Après avoir procédé ainsi par éliminations multiples, on observera que plusieurs types de temps composent eux aussi ce que l'on dénomme « le temps libre » et justifient dès lors l'emploi du pluriel pour en rendre compte.

Les temps libres recouvrent en effet diverses occasions et formes d'activité ou d'inactivité, lesquelles peuvent se combiner, se recouvrir en parties, coexister dans un temps dès lors doté de plusieurs dimensions. On peut cependant distinguer :

- le temps de repos, qui est d'ailleurs en partie contraint puisqu'en partie destiné à la récupération de la force de travail, de la fatigue physique et psychique et, de plus en plus, du stress. On observe toutefois une tendance générale à la réduction du temps moyen consacré au sommeil dans les pays où la diffusion de l'électricité contribue à conjurer l'obscurité et où la mécanisation du travail réduit sa pénibilité physique et les besoins de repos du corps ;
- le temps pour soi, consacré par exemple à pratiquer et développer une activité artistique ou sportive, à se cultiver, à se former (en théorie par choix personnel, mais de plus en plus souvent aussi – nouveau flou de frontière entre temps libres et temps contraints - du fait d'une nécessaire requalification professionnelle, d'un parcours d'insertion) ;
- le temps relationnel choisi, et notamment le temps partagé réservé :
 - aux amis, à la famille élargie, à la création et à l'entretien de liens sociaux, à l'engagement associatif, militant, etc. ;
 - à la vie conjugale, voire extra-conjugale ;

- aux enfants (mais aussi aux petits-enfants, aux neveux et nièces, aux enfants des proches, etc.) : ce temps, on l'a vu, est en partie contraint pour les parents puisque, même lorsque les enfants ont été désirés, il est déterminé par la responsabilité sociale de leur éducation, pendant au moins 18 ans, mais il n'en reste pas moins qu'un certain pourcentage de temps partagé avec eux est librement choisi ;
- le temps des loisirs organisés ou non, individuels ou collectifs, actifs ou passifs :
 - il est souvent assimilé aux vacances, à l'idée d'un temps légalement vide (et donc « vacant ») que l'on peut remplir (ou non) à sa guise et destiner au plaisir « gratuit » (même s'il a le plus souvent un coût !) du voyage, de l'aventure, de la découverte ou simplement de la détente, y compris dans le cadre du lieu de vie habituel ;
 - il peut aussi, par métonymie, être confondu avec la notion même de temps libres et recouvrir tous les autres temps ci-dessus décrit : étymologiquement, le loisir est en effet le temps dont on est autorisé à disposer librement en dehors de ses obligations rituelles et de son activité professionnelle, le temps qui permet tout simplement de se rendre disponible.

La complexité et les enjeux actuels de la question des temps libres

On voit donc que tout le temps hors travail n'est pas du temps tout à fait libre, c'est-à-dire non contraint. Il peut être cadré par des activités choisies ou non. En outre, son contenu peut être déterminé par le temps de travail. Ainsi, par exemple, le cercle relationnel et d'amis peut-il être constitué à partir des lieux de formation professionnelle puis de travail ; ou encore, peut-on avoir recours au Comité d'entreprise pour choisir et organiser ses loisirs et ses vacances.

Par ailleurs, même si chacun (sauf peut-être les personnes totalement désocialisées) dispose désormais de temps libres dans les sociétés des pays dits développés, c'est au prix d'importantes différences quant à la part relative de chaque composante de ces temps libres et quant à leurs contenus. Ainsi :

- les caractéristiques des temps libres dépendent des âges de la vie : les temps libres des adultes actifs se distinguent en partie de ceux des enfants et des jeunes, et plus encore – ce truisme n'est pas anodin - de ceux des retraités et des autres inactifs ;
- compte tenu de répartitions qualitativement et quantitativement différentes des activités dites « domestiques », les temps libres des hommes et des femmes, des pères et des mères, des garçons et des filles ne sont pas non plus tout à fait équivalents (on sait par exemple que, dans certaines familles des classes populaires, le temps libre des grandes filles est en réalité largement consacré à s'occuper des plus petits) ;
- surtout, les caractéristiques des temps libres des un-e-s et des autres dépendent de leurs conditions socio-économiques, professionnelles et familiales et, dans une moindre mesure, de leurs cadres de vie.

Même si, par facilité, on entendait par « temps libres » ce que chacun définit comme tel, on n'en observerait donc pas moins d'importantes inégalités à leur sujet. On y reviendra. Il importe de noter, dans l'immédiat,

que si ces inégalités restent aujourd'hui liées à l'âge, au sexe, aux conditions de vie, elles ont tout d'abord été déterminées par les évolutions que la notion même de « temps libres » a connues au fil de l'histoire de l'humanité.

Aux temps préhistoriques, et longtemps après encore, les rythmes de la nature s'imposaient à tous – du moins à tous ceux qui devaient leur survie à leur seul labeur. Dès la montée en charge de l'industrialisation et de l'exode rural, les temps de travail, les temps libres et les rapports entre eux ont fait l'objet de luttes, de négociations et de conquêtes sociales dont les résultats ont été au fur et à mesure consignés par le droit. En France, et s'agissant des enfants, la loi de 1841 relative à la limitation de leur temps de travail dans les manufactures et les lois de 1881 et 1882 relatives à la généralisation de leur instruction scolaire n'ont pas été aisément votées. Plus près de nous, les lois sur les congés payés de 1936 et les lois sur les « 35 heures » sont loin d'avoir bénéficié d'un consensus initial quant aux bouleversements qu'elles induisaient dans les rapports du plus grand nombre au travail et aux loisirs, et aux temps consacrés à l'un et aux autres.

Simultanément, les temps non travaillés ont été laïcisés, sécularisés, dans la mesure où ils se sont progressivement détachés de leur occupation par les contraintes et le calendrier des religions (dimanche, cérémonies et fêtes religieuses). Ils font désormais l'objet de nouvelles aspirations, liées notamment à la recherche soit de l'individualisation soit de la dimension familiale attendues de leurs contenus, ou d'une combinaison des deux, et à l'exigence de qualité et de diversité de ces contenus.

La question des temps libres a donc peu à peu acquis une dynamique propre. Elle s'émancipe progressivement de celles des temps de travail et des temps sociaux ritualisés. Mais, comme on va le voir à travers notamment la présentation de diverses observations statistiques, si les temps libres sont aménagés et vécus comme du temps très (trop ?) remplis pour les uns, ils peuvent s'avérer très (trop ?) vides, vacants, pour les autres. Ainsi peuvent-ils contribuer au renforcement des inégalités, voire des exclusions, au sein des sociétés modernes et, plus encore, post-modernes. Des inquiétudes de tous ordres s'expriment aussi à leur propos et font d'eux une question politique particulière et, s'agissant des enfants, une question éducative sans cesse actualisée par le nombre des adultes – et pas seulement des parents – s'affirmant concernés par cette question.

QUELQUES PREMIERES DONNEES DE CADRAGE SUR LES TEMPS LIBRES

Quelques chiffres assez spectaculaires fournissent d'emblée matière à réflexion sur l'ampleur et l'actualité de la question des temps libres¹.

- En 1936, l'espérance de vie moyenne était d'environ 600.000 heures. En 2004, elle était passée à 700.000 heures, soit un gain de 100.000 heures. En 1936, le temps de travail moyen sur la durée de vie était de 120.000 heures. En 2004, il était de 67.000 heures, soit une différence de 53.000 heures. Autrement dit, le temps de vie non consacré au travail a cru de 153.000 heures en moyenne.

¹ Les sources des données chiffrées fournies sont citées dans la bibliographie ci-dessous.

- Dans un même ordre d'idée, on a pu calculer que si, en 1900, 40 % de la vie était consacrée au travail, ce pourcentage est actuellement de 10 % (19 % en intégrant les études).

Ces données historiques brutes étant posées, un regard affiné sur les données actuelles donne à voir que les gains de temps libres se répartissent et sont utilisés de façons inégales selon les classes sociales, les sexes et les âges.

Ce sont aujourd'hui les personnes les plus diplômées qui travaillent le plus. Les milieux populaires disposent d'environ 33 heures de temps libres par semaine ; ces temps, parfois subis (en cas de chômage), sont vécus de façon passive (devant télévision) ou essentiellement consacrés à des activités à domicile, par manque de moyens financiers ou par choix. Les classes aisées disposent quant à elles d'environ 27 heures de temps libres par semaine ; ces temps sont surtout consacrés aux sorties culturelles, à la vie associative, etc.

Il faut aussi souligner qu'en moyenne, les hommes disposent de 5 heures de temps libres de plus par semaine que les femmes, et ceci dans un contexte où 80 % des femmes en âge de travailler travaillent (l'évolution de l'activité féminine étant surtout sensible dans les classes moyennes).

Selon l'INSEE, les personnes qui travaillent beaucoup ont de nombreuses relations et activités sociales, culturelles et sportives. Elles cumulent ces activités en réduisant le temps consacré aux activités passives (télévision et sommeil). A l'opposé, celles qui sont moins dotées en capital culturel et social, et qui travaillent moins, consacrent plus de temps aux activités d'intérieur et aux tâches ménagères, et restreignent le nombre de leurs activités extérieures : peut-on en déduire qu'elles passent de ce fait plus de temps pour et avec leurs enfants ?

Si, en moyenne, les familles consacrent 10 % de leurs revenus aux loisirs, à la culture et aux sports, on observe aussi que 15 % des français consomment à eux seuls 50 % des loisirs hors domicile (incluant les séjours touristiques).

De même, alors que les français déclarent pratiquer en moyenne 4,2 loisirs hors domicile par semaine, un quart des français n'a en réalité aucun loisir hors domicile. Il s'agit principalement de retraités et de personnes âgées, de familles à faibles revenus ou de personnes de bas niveau scolaire. Pour la plupart d'entre eux, le manque de ressources économiques, de patrimoine culturel, de réseau social ou de bonne santé assimile le temps libre à une astreinte à résidence. Pour d'autres, surtout en milieu non ou peu urbanisé, la non pratique de loisirs hors domicile est un choix, revendiqué et assumé, ou résulte de contraintes familiales diverses, ou encore d'une stratégie (par exemple : faire un voyage une année sur deux ou trois seulement, attendre que les enfants grandissent, ...) permettant aux loisirs à domicile ou près du domicile de se substituer au départ en vacances.

LA QUESTION, HISTORIQUEMENT MARQUEE MAIS SOCIALEMENT MASQUANTE, DE L'ACCES AUX VACANCES

La lente installation de la norme du départ en vacances

Depuis 1936 et l'instauration légale des congés payés, la question du contenu et de la qualité des temps libérés du travail a préoccupé une partie des décideurs politiques. La loi du 20 juin 1936 avait créé le principe de la limitation à 40 heures du temps de travail hebdomadaire ainsi que des congés payés annuels de 12 jours ouvrables, à prendre pendant les congés scolaires. Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux sports et aux loisirs du Front populaire, affirmait alors : « *Nous voulons que l'ouvrier, le paysan, le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité* ».

La pratique du « départ en vacances » ne s'est pas, pour autant, spontanément et facilement installée (on définit par ce terme le fait de passer au moins une nuit hors du domicile pour un motif non lié au travail, aux études ou à la santé). L'histoire des congés payés indique en effet que, lors de leur création et de leur extension, beaucoup d'ouvriers ont préféré en profiter pour rester chez eux, bricoler, faire du « travail au noir ». D'autres, issus de l'exode rural, ont saisi cette occasion pour renouer avec leur village d'origine, y aider aux travaux agricoles.

Syndicats et associations d'éducation populaire n'ont pourtant cessé de se mobiliser pour organiser les congés des ouvriers, concevoir des offres à la portée de leurs budgets, favoriser « *une utilisation saine et profitable des loisirs des travailleurs* ». À la sortie de la guerre, la création des Comités d'entreprise et des Caisses des allocations familiales, et de leurs aides aux loisirs, contribue à développer et structurer cette offre. Des actions prioritaires sont proposées en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles. L'essor des auberges de jeunesse, du camping, du cyclotourisme, des randonnées pédestres, des excursions en car, de la sélection d'hôtels à tarifs modestes, des séjours en maisons familiales s'inscrit dans ce contexte.

Ce n'est que peu à peu, pour les générations d'après-guerre, que la « norme » - loin d'être accessible à tous – du départ en vacances va néanmoins s'imposer. Vacances signifie alors départ et déplacement, c'est-à-dire aussi de disposer de l'habitude et des moyens d'y procéder.

Or, en 1936, chaque français parcourt en moyenne 5 km/jour (45 km/jour en 2004, tous modes de transport confondus). En 1956, il y a en France 64 voitures pour 1000 habitants (445 voitures en 1988).

En 1936, 90 % des français ne partent pas en vacances. En 2004, c'est le cas de 35 % d'entre eux, dont 30 % des enfants et 40 % des adultes. En 2004 toujours, 50 % des ménages dont le revenu mensuel est inférieur à 1200 € ne partent pas.

Aujourd'hui, ceux qui ne souhaitent pas partir ou qui, pour des raisons financières, ne le peuvent pas se consacrent à la lecture, à la télévision, à la cuisine, au jardinage, au bricolage, à l'amélioration de leur résidence. Comme en 1936, une importante énergie de travail est dépensée pendant les vacances, qui deviennent un autre temps de production. Les enfants et les jeunes y trouvent plus ou moins leur place, mais ils peuvent bénéficier à cette occasion de temps partagés en famille et de transmission de savoirs et de savoir-faire parentaux inédits à leurs yeux le reste du temps.

Les facteurs associés aux non-départs en (petites et grandes) vacances

Cinq principaux facteurs peuvent être repérés :

- les revenus du ménage : 52 % des ménages qui ne partent pas ne le font pas pour des raisons financières ;
- la profession : 36 % des ouvriers, 30 % des commerçants, artisans et agriculteurs, mais seulement 10 % des cadres supérieurs et professions libérales ne partent pas ;
- l'âge : 35 % des 20-25 ans (plus encore dans les quartiers populaires) ne partent pas, mais seulement 20 % des 60-70 ans ;
- le degré d'urbanisation : plus le taux d'urbanisation de la commune de résidence est élevé, plus on part en vacances, et c'est dans la région Ile de France qu'on part le plus ;
- la structure familiale : les foyers monoparentaux partent moins que les foyers bi-parentaux, mais ce facteur est lui-même en grande partie associé à celui des revenus du ménage.

Qui sont et que font les familles qui partent ?

On a observé, ces vingt dernières années, de rapides évolutions de tendances dans les comportements des ménages, et notamment des familles, qui partent en vacances.

Ainsi le modèle des « grandes vacances » de un mois est-il devenu caduc. On voyage plus souvent, moins longtemps et de façon plus diversifiée (c'est-à-dire soit plus loin, soit pour des destinations plus « culturelles », soit les deux). On voit se multiplier, surtout pour les ménages aux revenus les plus élevés, les week-ends élargis, les courts séjours de cinq jours et les moyens séjours de onze jours. Rien n'indique cependant que la hausse du coût des carburants et des transports, individuels comme collectifs, et que le poids et la prise de conscience des menaces environnementales permettront à ces tendances de se poursuivre et de se développer longtemps ...

Dans l'immédiat, toutefois :

- 77 % des familles de 3 personnes et 84 % des familles de 5 personnes et plus utilisent la voiture pour partir en vacances, 8 % et 6 % le train, 9 % et 6 % l'avion ;
- 58 % et 65 % de ces familles privilégient le tourisme et les loisirs, 28 % et 23 % la visite à la famille élargie et 6 % la visite aux amis ;
- 10 % et 6 % vont à l'hôtel, 6 % et 15 % au camping ;
- 27 % et 36 % concentrent leurs loisirs sur la plage et la baignade, 19 % et 16 % sur les activités culturelles, 6 % et 8 % sur la pratique du vélo, 19 % et 16 % disent ne pas avoir d'activité particulière ; en général, plus la famille est nombreuse, plus elle diversifie ses activités ;
- 47 % et 59 % partent en juillet/août (contre 30 % seulement des personnes seules) ;

- 85 % et 88 % partent en France métropolitaine ;
- 42 % et 45 % passent leurs vacances au bord de la mer (5 % et 7 % au bord d'un lac), 33 % et 30 % à la campagne, 27 % et 20 % en ville.

Les départs et les non-départs des enfants

Les tendances observées depuis 10 ans indiquent une baisse globale (de 15 %) de la fréquentation des centres de vacances collectifs, mais une forte croissance de la fréquentation des centres de loisirs sans hébergement.

Plus précisément, on constate que :

- la hausse de la fréquentation des centres de loisirs sans hébergement concerne surtout les 8/12 ans : ces accueils en journée peu coûteux, aidés par les caisses d'allocations familiales sont appréciés par les parents qui en connaissent les animateurs et qui réagissent sans doute ainsi à la médiatisation excessive des accidents ou encore des affaires de pédophilie dont des centres de vacances collectifs ont récemment été le cadre ;
- 50% des enfants qui fréquentent les centres de vacances sont des 12/16 ans : les projets des structures les plus demandées sont axés sur une activité sportive, sur l'apprentissage du vivre ensemble, etc.

Autrement dit, et de façon générale, les parents font le choix de la sécurité pour les plus jeunes, du projet éducatif pour les plus âgés. Les préoccupations hygiénistes (le changement d'air) ou l'apprentissage de compétences spécifiques (activités thématiques) semblent avoir perdu de l'importance pour eux.

LA REMISE EN QUESTION DE LA « NORME » DU DEPART EN VACANCES ET EN FAMILLE

Les parents confrontés à l'« excès » de temps libres de leurs enfants

Les temps libres, on l'a vu, dépassent largement les temps de repos. On peut considérer que la différence entre ces deux catégories de temps constitue les temps de loisirs proprement dit.

Les temps de loisirs des adultes en général, et des parents – pères et mères – en particulier, sont du temps pour soi, du temps avec ou pour les enfants, du temps partagé en famille, avec des amis, avec d'autres parents. De fait, les « 35 heures » ont accru tous ces temps.

Pour des raisons physiologiques, les temps de repos des enfants, surtout des plus jeunes, sont plus vastes que ceux des adultes. Mais leurs temps de loisirs sont aussi plus longs que ceux de leurs parents (sauf si ceux-ci sont enseignants) pour des raisons liées, surtout en France, d'une part au calendrier scolaire (qui cumule quatre mois de vacances par an) et d'autre part à la bi-activité des parents (même tempérée par les 35 heures et les temps partiels). Les dénommer « extrascolaires » est une façon comme une autre de souligner que les

adultes, et notamment les parents et les associations d'éducation populaire, ont toujours souhaité les valoriser en leur conférant, si possible, une dimension d'encadrement à la fois accueillant et éducatif. Cette double dimension ne peut pas toujours être assurée par la famille, même élargie aux grands-parents.

Que faire, dès lors, de cet « excès » de temps libres des enfants quand on ne peut – ni, parfois, ne veut – le partager en famille, et alors même que cette liberté commence à être perçue comme inquiétante ?

Pour diverses raisons, notamment socioculturelles et économiques, la norme du « dimanche en famille » ou du « départ en vacances pour se retrouver en famille » n'est plus ou ne peut plus être respectée autant qu'il y a 25 ans ou plus.

Cette norme reste cependant en vigueur dans les classes moyennes et aisées, même si les tendances à l'individualisation et à l'autonomisation des choix y fragilisent le modèle des séjours collectifs et du partage permanent du temps de vacances entre parents et enfants.

La norme du départ et du séjour en famille est puissante, également, pour les familles migrantes, même si les jeunes font le plus souvent un bilan mitigé des « vacances au bled ».

Comme en 1936, l'attitude des familles ouvrières reste hésitante. En 1989, 52.5 % d'entre elles sont parties en vacances (toutes formes confondues) ; elles n'étaient plus que 44% en 1999, malgré la croissance économique observée à cette époque.

S'agissant des familles aux revenus très modestes, on sait qu'un tiers seulement des « bons vacances » que les Caisses d'allocations familiales leur adressent ou leur remettent sont effectivement consommés. Deux grandes hypothèses peuvent être formulées à ce sujet. S'agit-il des conséquences d'un manque d'information ou d'accompagnement de ces parents pour programmer des départs en vacances ? Pourtant, les travailleurs sociaux ne ménagent souvent pas leurs efforts en ce sens. Ou bien d'une tendance de ces familles à préférer concevoir leurs loisirs comme de simples développements de leurs activités habituelles, y compris en décidant de rester chez soi, dans son quartier ou son village ? Et donc, finalement, d'une forme d'autonomisation face aux modèles dominants des classes aisées ? En d'autres termes, s'agit-il d'une sédentarité subie ou d'un style de vie assumé ? Dans le premier cas de figure, le non-accès aux loisirs et surtout le non-départ en vacances peuvent amplifier un sentiment d'exclusion et d'impossibilité à consolider ou à développer les liens familiaux et sociaux.

L'injonction d'occuper les enfants comme façon visible de s'occuper d'eux

Aujourd'hui, pour diverses raisons, les parents de toutes catégories sociales perçoivent cependant la nécessité de conjurer la vacance des vacances de leurs enfants, de ne pas les abandonner à un *no man's land* éducatif. À défaut de partir ou de pouvoir partir avec eux, ils s'efforcent souvent de les faire partir ou tout du moins de les occuper en leur confiant à un cadre sécurisé et, si possible, épanouissant. Plus qu'une privation, le non-départ ou la non-inscription de leurs enfants dans un cadre organisé pour les vacances ou les loisirs, risquerait, selon eux, d'apparaître comme le signe d'un manquement à leurs devoirs et à leurs rôles éducatifs.

Offrir des loisirs et des vacances à ses enfants – voire en profiter par procuration à travers eux – est alors une façon d'accéder à la conscience d'être de bons parents et de souscrire à la nécessité d'être perçus comme tels. Bref, de satisfaire à une nouvelle norme sociale : sinon celle de pouvoir ou vouloir partir en vacances en famille, ni même celle de savoir articuler éducation et loisirs (tel serait pourtant le principal enjeu pour tous), du moins celle de veiller à « occuper » les temps libres de ses enfants, de ne pas les « abandonner » à l'errance, à l'oisiveté – mère, comme on le sait, de tous les vices – ou à l'ennui – père, comme on le laisse entendre, de toutes les formes de sur ou de sous-consommations.

Telle est en effet l'une des conséquences du nouveau regard porté sur les temps libres des enfants et des jeunes. L'époque n'est plus où les préoccupations d'hygiène et de santé guidaient les choix de vacances effectués par les parents. Le temps n'est plus vraiment, non plus, à l'idée que le désœuvrement autorisé, croisé avec des pédagogies actives et participatives, permettrait des expériences et des découvertes éducatives distinctes de celles que l'on fait en famille ou à l'école. L'imagerie de « *La guerre des boutons* » ou encore du « *Temps des vacances* » de Marcel Pagnol et les expériences pourtant probantes des terrains d'aventure en milieu urbain qui avaient su s'imposer au cours des années 50 et 60 ont bien mauvaise presse au seuil du nouveau siècle, et ne suscitent guère de désir de réactualisation, bien au contraire.

Aujourd'hui, un enfant oisif n'est plus un enfant rêveur ou disponible pour de nouveaux apprentissages, mais un enfant qui traîne et qui risque soit d'être mis en danger, soit de devenir dangereux. Et, s'il ne part pas en vacances ou n'est pas inscrit dans une structure « occupationnelle » si possible close ou dûment encadrée, c'est un enfant qui menace d'« occuper » – notamment en milieu urbain – des espaces qui ne sont pas prévus pour lui et où l'on suppose que les adultes ne veulent pas le voir évoluer, jouer et se regrouper avec d'autres.

Cinquante ans après que les parents aient été incités à procurer à leurs enfants un « changement d'air », en famille, en « centre aéré » ou en « colonie de plein air », il leur est maintenant demandé de veiller à leur « changement d'aire » ou à leur confinement dans des aires surveillées. Aussi bien intentionnés soient-ils de la part de ceux qui les ont promus et de ceux qui les mettent en œuvre, des dispositifs tels que « Ville Vie vacances » (ex-« Opération anti-été chaud ») envoient-ils un autre message aux parents, aux enfants et aux jeunes des quartiers populaires qui en « bénéficient » ?

Ces parents ont-ils cependant encore la possibilité de résister, individuellement ou collectivement, à de telles injonctions, sachant que leurs temps et lieux de loisirs ne sont jamais totalement superposables à ceux de leurs enfants ? Peuvent-ils s'inscrire dans des démarches alternatives les invitant à participer à la recherche de solutions et non plus à figurer seulement comme sources de problèmes ? Ce n'est pas exclus.

TEMPS LIBRES ET ESPACES A PARTAGER

Toute réflexion sur l'occupation et le partage des temps concerne aussi l'occupation et le partage des espaces.

Les temps libres des enfants peuvent se dérouler dans des espaces lointains : vacances en famille parentale ou élargie, inscription en centres de vacances, séjours linguistiques, etc. Si les parents le peuvent et le veulent, ce sont là pour eux les choix les plus faciles à effectuer. Ce sont, pour l'essentiel, des choix d'initiative

privée, même s'ils mobilisent éventuellement des instruments de solidarité collective (aides des Caisses d'allocations familiales, des collectivités locales, des comités d'entreprise...) et, en cas de recours à des structures collectives, s'ils peuvent se fier aux procédures d'autorisation et d'agrément – parfois excessivement contraignantes – définies et mises en œuvre par l'Etat vis-à-vis de ces structures.

Les choix sont plus complexes pour les parents lorsque, pour une raison ou une autre, ils doivent organiser les loisirs de leurs enfants dans des espaces de proximité. Tel est le plus souvent le cas pour les mercredis, les week-ends, une partie des « petites vacances » ; mais aussi, on l'a vu, pour nombre de familles, pendant les grandes vacances. Les espaces de proximité possibles sont nombreux, qu'ils soient publics ou privés : domicile, centres de loisirs sans hébergement publics ou associatifs, lieux d'activités de loisirs ou culturelles diverses, structures d'éducation populaire, etc. ; mais aussi activités de rue (bibliothèques et ludothèques « hors les murs », parcs publics, espaces naturels en libre accès ...

Dans tous les cas, les choix des parents en faveur de tel ou tel espace sont extrêmement contraints par leurs propres possibilités de concilier leurs temps et leurs lieux de vie avec ceux de leurs enfants, et par tout ce qui détermine localement ces possibilités :

- heures et jours d'ouverture des crèches, halte garderies, établissements scolaires, mais aussi des structures de loisirs ;
- rythmes et transports liés au travail et à la vie familiale des parents (les distances s'expriment d'ailleurs aujourd'hui en heures et en minutes plus souvent qu'en kilomètres) ;
- existence ou non d'une volonté politique locale d'articulation de ces rythmes et de rapprochement géographique ou temporel de ces lieux (telle qu'impulsée, dans certaines villes, par la création de « Bureaux des temps ») ;
- existence ou non, disponibilité ou non, d'un réseau familial ou social de dépannage, ou de services en tenant lieu ;
- quantité, proximité et qualité de l'offre de loisirs pour les enfants et les jeunes, incluant l'existence de dispositifs d'animation des espaces publics (encore rarissimes aujourd'hui) ;
- existence, pertinence et accessibilité d'aides financières et institutionnelles pour répondre aux besoins liés à l'organisation et au partage des temps libres des enfants et des jeunes.

L'inventaire des contraintes rencontrées par les parents dans leur cadre de vie dépend en grande partie de l'éventuelle prégnance locale – notamment au niveau municipal - d'un discours idéologique stigmatisant et focalisé sur la démission des parents, la dangerosité de l'oisiveté des jeunes, etc.

À l'inverse, une démarche locale inspirée par un parti pris de coéducation peut favoriser la recherche avec les parents, les élus municipaux et les professionnels concernés de solutions adaptées à la prise en compte des besoins éducatifs et de liberté accompagnée des enfants et des jeunes pendant les temps libres qu'ils ne passent pas en famille.

Mener, avec les parents, la réflexion et l'action sur les temps libres des enfants et des jeunes dans une perspective éducative locale et globale

Plus on réfléchit aux caractéristiques des espaces de proximité non exclusivement familiaux où les enfants et les jeunes, garçons ou filles, pourraient employer leurs temps libres de façon satisfaisante pour tous, plus on en arrive à des considérations de politique éducative locale.

Tout comme sa personne, le temps libre de l'enfant n'appartient dans l'absolu à nul autre qu'à lui - alors que le temps passé à l'école est déterminé par le fait que le projet républicain confère à ce même enfant le droit et le devoir de s'y instruire. Ce temps libre n'appartient ni à une instance transcendantale, ni aux parents, ni au groupe social. Il est, comme pour les adultes, celui qui permet de faire des apprentissages non institutionnels, de créer ou de développer des liens sociaux et des compétences nouvelles, de rêver, d'inventer, d'inviter.

Mais c'est aussi un temps d'enfant. Il revient donc aux adultes (parents et autres éducateurs) de le structurer, de le mettre en forme, de le doter de valeurs éthiques et civiques, afin que ce ne soit ni un temps gâché, ni un temps volé, ni un temps aliéné, ni un temps asservi. Le temps libre est l'un des temps qui, en complément de celui passé en famille et à l'école, doit permettre d'apprendre à être libre.

C'est pourquoi une approche co-éducative est ici souhaitable, comme en tant d'autres secteurs de la vie des enfants.

Les temps libres des enfants, en effet, ne sont pas l'affaire des seuls parents, mais aussi celle de tous les adultes qui, à leurs côtés, entendent considérer ces temps avec confiance et respect, en faire une cause commune tournée vers la protection mais aussi vers l'émancipation des enfants. Mais ce n'est pas non plus seulement l'affaire des institutions et des associations. C'est aussi celle de ces parents qui, par exemple, invitent les copains de leurs enfants à passer un week-end avec eux. Ou de ces parents qui se relayent pour organiser des « samedis après-midi lecture » destinés aux enfants de leur quartier avec l'appui et les ressources de la bibliothèque municipale. Ou encore de ces autres qui montent équipes et tournois de football avec les jeunes en créant une association qui réserve pour eux le créneau horaire du dimanche matin au stade municipal et se porte garants pour tous.

Les parents regroupés peuvent beaucoup mais ne peuvent pas tout. L'engagement des décideurs politiques et institutionnels locaux à leurs côtés est essentiel, surtout si ceux-ci les associent à leurs décisions.

L'objectif commun devrait donc consister, *in fine*, à rendre possibles l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation permanente d'un véritable projet éducatif local. Après avoir en effet dressé l'inventaire de toutes les contraintes évoquées plus haut, une telle démarche permet également de recenser les opportunités et d'envisager les ajustements à effectuer pour que la volonté de co-éducation ne concerne pas seulement les temps et les espaces scolaires et périscolaires mais aussi les temps de loisirs, et ceci de la petite enfance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte. Les municipalités, leurs équipements et leurs services, les associations locales et d'éducation populaire, les services de transport, la Caisse d'allocations familiales et aussi les porteurs d'initiatives parentales sont alors invités à s'asseoir autour d'une même table pour définir les

valeurs, les objectifs et les activités qui vont leur permettre de mettre en commun leurs moyens au service des temps libres des enfants de leur territoire.

Les professionnels de l'Éducation nationale, ceux d'autres services de l'État, ainsi que ceux relevant des Conseils généraux peuvent aussi rejoindre une telle table ronde. Les premiers, notamment, peuvent être encouragés à ouvrir leurs établissements et à rémunérer certains de leurs agents – comme ils le font déjà avec succès dans plusieurs Académies - pour inventer avec les familles et les acteurs des temps dits extrascolaires des projets d'« École ouverte. On sait en effet que ceux-ci restituent une dimension nouvelle aux apprentissages non scolaires, sociaux, culturels, etc. effectués pendant les vacances et qu'ils dotent en outre les enfants et les jeunes qui ne partent pas de l'occasion de se réconcilier aussi avec les apprentissages scolaires. Les parents qui le souhaitent ou le proposent doivent pouvoir être associés à de tels projets, y compris en y apportant leurs propres contributions (montage d'ateliers, accompagnement divers, relais d'informations auprès d'autres parents, etc.).

Considérer les parents, les enfants et les jeunes comme de possibles porteurs et acteurs de projets expérimentaux

Les parents, notamment dans les classes populaires, sont enclins, on l'a vu, à privilégier le recours à des espaces de loisirs de proximité, pourvu qu'ils soient sécurisés par un projet éducatif pertinent, cohérent et transparent. Aussi ont-ils leur place, certes plus longue à définir qu'en matière de projet éducatif local et global, dans différents projets expérimentaux et micro-locaux répondant à ces critères.

Ainsi en va-t-il, par exemple, des projets qui prennent acte du fait que, notamment en milieux urbains (où résident 80 % de la population), les enfants et les jeunes sont là où ils sont (la rue, les squares et autres espaces publics) et pas toujours là où les garants de l'ordre public et leurs électeurs voudraient qu'ils soient (les structures closes, dotées de procédures d'inscription et de tarifs, aussi circonstanciés soient-ils).

Il est dès lors théoriquement possible – et déjà çà et là observé - que des parents, avec l'aide d'animateurs expérimentés, partent de cette réalité pour mettre en place, en milieu ouvert, différentes activités à caractère ludique et éducatif, plutôt qu'étroitement occupationnel. Il s'agit alors de s'appuyer sur la volonté des enfants et des jeunes de s'« inscrire » autrement, et gratuitement, dans leurs espaces spontanés de vie, c'est-à-dire d'inventer leur place dans la ville, de considérer celle-ci comme un terrain d'aventure et de création, et sans créer pour autant de conflits d'usage avec les autres citoyens.

Les profils de la ville (et des villages) de demain dépendent sans doute en grande partie de l'aptitude d'un nombre croissant d'adultes, et notamment de parents, à reconnaître et à encourager, plutôt qu'à craindre et à réprimer, la présence et la façon d'être que, à leur échelle, nombre d'enfants et de jeunes souhaitent construire – et non pas conquérir – au sein de leurs territoires de vie. Une telle tolérance de principe devrait leur permettre de le faire sans nécessairement recourir aux logiques d'incivilité et de délinquance en partie induites par l'hostilité, elle aussi de principe, de certains adultes et qu'il est dangereux d'assimiler trop vite à celles qui régissent et découlent de l'univers profus des économies parallèles (univers où se côtoient d'ailleurs des temps libres juvéniles et adultes).

Les territoires de vie, publics et ouverts, spontanément fréquentés par les enfants et les jeunes leur ont été légués par la génération de leurs parents voire de leurs grands-parents. Ils souhaitent sans doute les repeindre un peu à leurs couleurs, celles d'un présent à leur mesure et d'un avenir à leur portée. En d'autres termes, les partager dès maintenant pour se sentir motivés à les transmettre à leur tour, dès demain, à leurs propres enfants. Aucune société humaine en mutation ne saurait ignorer ou refuser que les temps libres de la jeunesse sont en partie consacrés à préfigurer l'avenir au jour le jour dès lors, tout du moins, qu'il n'existe plus de réels rites d'initiation pour dédier intégralement ces temps à des fonctions de stricte reproduction de l'existant.

PROMOUVOIR LA PLACE DES TEMPS LIBRES AU SEIN DU PROJET EDUCATIF LOCAL

L'aménagement par les adultes des temps libres des enfants et des jeunes consiste à multiplier les occasions de concevoir, pour et avec eux, des espaces proches ou lointains - peu importe peut-être - mais surtout véritablement accessibles et accueillants à tous. Puis à autoriser et à aider chacun d'entre eux à partager ces espaces, à y construire sa place, et à la faire reconnaître comme légitime et porteuse de créativité.

Une telle perspective requiert d'être portée par un projet co-éducatif local, global, soutenu et validé par les parents, en phase avec les aspirations des enfants et des jeunes, mobilisateur et gratifiant pour les acteurs professionnels et associatifs impliqués, ouvert aux expérimentations des uns et des autres et à leur évaluation, et mis en œuvre avec et par les proches décideurs politiques et institutionnels.

Encore faut-il qu'un tel projet soit construit sur le principe d'un accueil éducatif vraiment partagé - notamment entre les parents et les professionnels et les associations mobilisés à leurs côtés - et autour d'une volonté commune d'attention bienveillante aux enfants et aux jeunes, et non pas de « prévention » à leur égard (c'est-à-dire d'une prévention qui ne dit ni son objet ni sa « cible »).

Encore faut-il aussi qu'un tel projet soit médiatisé de telle sorte que les enfants et les jeunes, en y adhérant, souhaitent développer à son contact une citoyenneté active, engager des relations de qualité et sur un pied d'égalité avec les autres enfants et les autres jeunes et aussi avec les adultes de leur environnement.

Encore faut-il par conséquent qu'un tel projet bénéficie d'une dynamique de concertation régulière permettant aux parents, mais aussi aux enfants les plus âgés et aux jeunes, de participer aux décisions qui les concernent et de mettre ces décisions en œuvre dans une atmosphère de respect et de confiance mutuels (à défaut de quoi les perspectives co-éducatives ci-dessus évoquées tourneraient à vide).

Encore faut-il enfin, banalement et concrètement, qu'un tel projet bénéficie d'une très large information des parents sur le contexte et les conditions dans lesquels il a été ou sera conçu et amené à se développer, sur ses principales composantes, sur les façons de s'y inscrire, administrativement et symboliquement, et sur celles de le faire évoluer et de l'infléchir.

Il importe de ce dernier point de vue d'encourager les villes à se rapprocher des instances de pilotage et d'animation du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) de leur département dès lors qu'elles se sont dotées - ou qu'elles s'approprient à se doter - d'un projet éducatif local ou qu'elles ont

décidé de conclure un « Contrat enfance jeunesse » avec les Caisses d'allocations familiales ou encore d'un « Contrat urbain de cohésion sociale » à forte composante éducative avec l'État.

À défaut de quoi, réfléchir et agir, sans les parents, sur les temps libres des enfants et des jeunes reviendrait à leur dénier la capacité d'assumer et d'assurer cette part de liberté sans laquelle l'éducation devrait rester à considérer, pour paraphraser Georges Orwell, comme l'affaire d'adultes dont certains sont plus égaux que les autres.

BIBLIOGRAPHIE

L'opinion des parents sur les loisirs proposés aux jeunes dans leur commune - Synthèse des principaux résultats, CSA/Les Francas, 2000

Dossier « *Les vacances et le temps libre : quelle actualité ?* » in *Informations sociales*, n°100, 2002

Potier F., Kaufmann V., Sicsic J., Barbey J., *Synthèse des connaissances sur les vacances et les temps libres des familles, des enfants et des jeunes*, CNAF, Dossier d'Etude, n°61, 2004

« *Les jeunes et leurs loisirs en France* » in *l'Etat de l'enfance*, Observatoire de l'enfance en France (Gabriel Langouët dir.), Hachette, 2004

Teboul R., *Culture et loisirs dans la société du temps libre*, Editions de l'Aube, 2004

Jésu F., « *Coéduquer - Pour un développement social durable* », *Dunod*, 2004

Lebon F., *Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisir*, l'Harmattan, collection Logiques sociales, 2005

Viard J., *Eloge de la mobilité - Essai sur le capital temps libre et la valeur travail*, Editions de l'Aube, 2006

Dossier « *Vacances des jeunes : un temps pour vivre ensemble* », in *L'Ecole des parents*, n°558, 2006

FRÉDÉRIC JÉSU

ARTICLE

2006 - Les temps libres des enfants et des jeunes - Réfléchir et agir avec les parents

Licence (CC BY -NC-ND)



Vous êtes autorisé à publier, partager, distribuer gratuitement l'œuvre de l'auteur.

Dans la mesure du possible vous devez donner le nom de l'auteur. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, louer, reproduire, adapter, modifier, transformer ou faire tout autre usage.

Courriel de l'auteur : contact@frederic-jesu.net

Site officiel de l'auteur : <https://www.frederic-jesu.net>

© Copyright-France tous droits réservés 2020-2021

Paris, 2020

ISBN 979-10-394-0454-9